



## Termes de référence du point focal national de l'OIE pour les produits vétérinaires

### *Proposition de tâches relevant spécifiquement du point focal national pour les produits vétérinaires :*

1. créer dans le pays un réseau d'experts sur les produits vétérinaires ou communiquer avec les réseaux existants ;
2. établir et maintenir un dialogue avec l'Autorité compétente chargée des produits vétérinaires dans le pays ; faciliter la coopération et la communication entre les différentes autorités lorsqu'il existe un partage des responsabilités ;
3. sous l'autorité du Délégué du pays, suivre la législation et les contrôles portant sur les produits vétérinaires pour assurer leur conformité aux normes, lignes directrices et recommandations internationales de l'OIE ;
4. jouer le rôle d'interface avec l'OIE pour les questions liées aux produits vétérinaires ;
5. recevoir du Siège de l'OIE des informations sur les activités de VICH<sup>1</sup> ainsi que copie des rapports de la Commission des normes biologiques et d'autres rapports contenant des points de discussion sur les produits vétérinaires ;
6. organiser dans le pays, à la demande, des consultations d'experts reconnus en matière de produits vétérinaires à propos des projets de normes et/ou des lignes directrices et recommandations proposés dans ces rapports, et
7. préparer pour le Délégué des commentaires sur tous ces rapports qui prennent en compte les points de vue et positions scientifiques du Membre de l'OIE et/ou de la région concerné(e), et rédiger plus particulièrement des observations sur les propositions d'élaboration ou de révision des normes, lignes directrices et recommandations de l'OIE concernant les produits vétérinaires.

---

<sup>1</sup> VICH : Coopération internationale sur l'harmonisation des exigences techniques s'appliquant à l'enregistrement des médicaments vétérinaires.